



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

ASSEMBLEE NATIONALE

XI^{ème} Législature

RESOLUTION N°03/2007

Sur les Accords de Partenariat économique (A.P.E)

Sur proposition de sa Commission de l'Economie générale, des Finances, du Plan et de la Coopération économique, l'Assemblée nationale, après en avoir délibéré, a adopté, en sa séance du dimanche 30 décembre 2007, la Résolution dont la teneur suit :

REPUBLIQUE DU SENEGAL

ASSEMBLEE NATIONALE

XIème LEGISLATURE

RESOLUTION

L'Assemblée nationale

- **Rappelant** que l'Accord de Partenariat ACP-UE signé à Cotonou le 23 juin 2000 a défini trois domaines essentiels d'activités, à savoir : la coopération au développement, le commerce et la promotion de la démocratie ;
- **Considérant** plus précisément que l'objectif dudit Accord est de promouvoir le développement et de faciliter l'intégration progressive des économies des pays ACP dans l'Economie mondiale ;
- **Rappelant** la Déclaration de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP/UE de Kigali du 22 novembre 2007 selon laquelle les Accords de partenariat ACP/UE doivent servir les intérêts des populations des pays ACP ;
- **Rappelant** la Déclaration de la Conférence parlementaire de la CEDEAO tenue à Ouagadougou le 10 Décembre 2007 demandant à la CEDEAO d'engager des négociations ouvertes et transparentes qui prennent en compte les différences du niveau de développement entre l'Afrique de l'Ouest et l'Europe ;

- **Rappelant** l'engagement pris par l'Union Européenne de prendre toutes les mesures nécessaires pour des accords porteurs de développement durable, approfondissant l'intégration régionale, renforçant la croissance et créateurs d'emplois ;
- **Considérant** que les préférences commerciales issues des Accords de Lomé I à IV n'ont pas eu l'impact positif recherché sur les économies des Etats ACP ;
- **Considérant** la fragilité des secteurs productifs africains dans le cadre de la mondialisation.

L'Assemblée nationale,

- **Appuie** sans réserve la position exprimée par son Excellence Maître Abdoulaye WADE, Président de la République du Sénégal ainsi que ses propositions en vue de négocier des Accords de Partenariat pour le Développement (APD) qui privilégient la compétitivité des économies des Etats Africains et le développement des infrastructures ;
- **Le félicite** pour son engagement panafricaniste et la vigilance dont il fait preuve dans la défense des intérêts des populations africaines ;
- **Condamne** sans réserve, les pressions exercées par l'Union Européenne sur certains Etats Africains pour les obliger à engager des négociations en vue de signer des Accords particuliers ;
- **Exhorte** les Etats Africains à rester unis et solidaires pour éviter toute action unilatérale, susceptible de remettre en cause le processus d'intégration ;
- **Exhorte** les Unions Interparlementaires africaines à jouer pleinement leur rôle dans la défense des intérêts économiques fondamentaux de notre continent ;

- **Lance**, un appel aux Chefs d'Etats africains pour l'adoption d'une position commune sur des Accords de Partenariat pour le Développement (A.P.D.).
- **S'engage**, enfin à accompagner le Président de la République dans sa campagne nationale et internationale de dénonciation des Accords de Partenariat Economique (A.P.E.) et de mobilisation des acteurs en faveur des Accords de Partenariat pour le Développement (A.P.D.)

Fait à Dakar, le 30 décembre 2007

L'Assemblée nationale

Le Président de séance

Abdou FALL

REPUBLIQUE DU SENEGAL

ASSEMBLEE NATIONALE

XI^{ÈME} LÉGISLATURE

DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE L'ANNEE 2007

RAPPORT

FAIT AU NOM

**DE LA COMMISSION DE L'ECONOMIE GENERALE, DES
FINANCES, DU PLAN ET DE LA COOPERATION
ECONOMIQUE**

SUR

**LE PROJET DE RESOLUTION SUR LES ACCORDS DE
PARTENARIAT ECONOMIQUE (APE)**

PAR

M. SALIF BA

RAPPORTEUR

**Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre d'Etat,
Messieurs les Ministres,
Chers Collègues,**

La Commission de l'Economie générale, des Finances, du Plan et de la Coopération économique s'est réunie le samedi 29 décembre 2007 dans la salle de la Commission des Finances, sous la présidence de notre Collègue Mamadou SECK, Président de ladite Commission, à l'effet d'examiner le projet de Résolution sur les Accords de Partenariat Economique (APE).

Après lecture du projet de Résolution et les remarques d'un Commissaire, votre Commission de l'Economie générale, des Finances, du Plan et de la Coopération économique a adopté, à la majorité, le projet de Résolution sur les A.P.E. ci-annexé.

Elle vous demande de l'adopter à l'unanimité, si elle ne soulève de votre part aucune objection majeure.

REPUBLIQUE DU SENEGAL

ASSEMBLEE NATIONALE

XIème LEGISLATURE

PROJET DE RESOLUTION

L'Assemblée nationale

- **Rappelant** que l'Accord de Partenariat ACP-UE signé à Cotonou le 23 juin 2000 a défini trois domaines essentiels d'activités, à savoir : la coopération au développement, le commerce et la promotion de la démocratie ;
- **Considérant** plus précisément que l'objectif dudit Accord est de promouvoir le développement et de faciliter l'intégration progressive des économies des pays ACP dans l'Economie mondiale ;
- **Rappelant** la Déclaration de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP/UE de Kigali du 22 novembre 2007 selon laquelle les Accords de partenariat ACP/UE doivent servir les intérêts des populations des pays ACP ;
- **Rappelant** la Déclaration de la Conférence parlementaire de la CEDEAO tenue à Ouagadougou le 10 Décembre 2007 demandant à la CEDEAO d'engager des négociations ouvertes et transparentes qui prennent en compte les différences du niveau de développement entre l'Afrique de l'Ouest et l'Europe ;
- **Rappelant** l'engagement pris par l'Union Européenne de prendre toutes les mesures nécessaires pour des accords porteurs de développement durable, approfondissant l'intégration régionale, renforçant la croissance et créateurs d'emplois ;
- **Considérant** que les préférences commerciales issues des Accords de Lomé I à IV n'ont pas eu l'impact positif recherché sur les économies des Etats ACP ;

- **Considérant** la fragilité des secteurs productifs africains dans le cadre de la mondialisation.

L'Assemblée nationale,

- **Appuie** sans réserve la position exprimée par son Excellence Maître Abdoulaye WADE, Président de la République du Sénégal ainsi que ses propositions en vue de négocier des Accords de Partenariat pour le Développement (APD) qui privilégient la compétitivité des économies des Etats Africains et le développement des infrastructures ;
- **Le félicite** pour son engagement panafricaniste et la vigilance dont il fait preuve dans la défense des intérêts des populations africaines ;
- **Condamne** sans réserve, les pressions exercées par l'Union Européenne sur certains Etats Africains pour les obliger à engager des négociations en vue de signer des Accords particuliers ;
- **Exhorte** les Etats Africains à rester unis et solidaires pour éviter toute action unilatérale, susceptible de remettre en cause le processus d'intégration ;
- **Exhorte** les Unions Interparlementaires africaines à jouer pleinement leur rôle dans la défense des intérêts économiques fondamentaux de notre continent ;
- **Lance**, un appel aux Chefs d'Etats africains pour l'adoption d'une position commune sur des Accords de Partenariat pour le Développement (A.P.D.).

Fait à Dakar, le 30 décembre 2007

L'Assemblée nationale